



DEMANDE DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS COMPAGNONS VERS LE PEE

Vous pouvez transférer des jours de la Section A et de la Section B de votre Compte Epargne Temps vers le Plan Epargne Entreprise BOUYGUES.

Le montant des sommes transférées du CET vers le PEE BOUYGUES n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond annuel des versements susceptibles d'être faits sur ce support.

	Section A	Section B
Nombre de jours		
Mois de transfert (mars, juin, septembre ou décembre)		

① A transmettre au Service Paie avant le 10 du mois de transfert souhaité

NOM :

PRENOM :

N° Sécurité Sociale :

N° Matricule :

SERVICE :

Date :

Signature :